

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole élémentaire Paul BAILLY
Nanteuil les Meaux (77)**

Note de Seconde Phase (RT2)

N°0770550E_RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents




Déploiement national

Ecole élémentaire Paul BAILLY Nanteuil les Meaux (77

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0770550E_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Estelle JACOB 	Chargée d'affaires
Vérificateur	François NESPOUX 	Chef de projet
Approbateur	Sébastien GORI 	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*¹. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

L'école élémentaire Paul Bailly (ETS n° 0770550E) est située au n°14 de la rue Benjamin Brunet, au sein d'un quartier à dominante résidentielle dans le centre-ville de Nanteuil-les-Meaux (77), sur la rive gauche de la Marne. Cette école accueille environ 80 enfants âgés de 6 à 8 ans.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence la proximité de l'école avec ancien dépôt d'hydrocarbures (site *BASIAS* n°IDF7707216).

La phase 1 du diagnostic a conclu à des potentialités d'exposition par :

- inhalation de substances volatiles, dans l'air intérieur des bâtiments, issues du site *BASIAS* proche.

Le scénario d'exposition par ingestion de végétaux au droit des zones de jardin n'a pas été retenu en raison de l'absence de superposition établissement/*BASIAS* et de l'absence d'ancienne activité génératrice de fumée ou de poussière au voisinage de l'école.

Le scénario d'exposition par ingestion d'eau du robinet n'a pas été retenu car les réseaux d'eau alimentant l'école ne traversent pas l'emprise du site répertorié dans *BASIAS*.

Le scénario d'exposition par ingestion de sol superficiel n'a pas été retenu en raison de l'âge des élèves (plus de 6 ans), pour lequel le porté main-bouche n'est pas pertinent, et de l'absence de logement de fonction.

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont été menées sur :

- le milieu « air sous dalle » au droit du hall et de la cage d'escalier du bâtiment 1 et au droit de la chaufferie du bâtiment 2,

¹ *BASIAS* : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

- le milieu « air du sol » au droit de l'espace vert longeant la salle de classe 1 du bâtiment 1 à proximité du site BASIAS.

Ainsi, le programme prévisionnel défini à l'issue de la phase 1 du diagnostic a été adapté aux contraintes de terrain (interdiction de détériorer le parquet au droit des salles de classe du bâtiment 1).

Les substances recherchées sont les substances volatiles en relation avec le site BASIAS à proximité de l'école.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (ADEME, BRGM, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont montré que des hydrocarbures volatils ont été quantifiés dans les gaz du sol de l'espace vert longeant la classe 1 du bâtiment 1, ainsi que dans l'air sous la dalle béton du hall dans le bâtiment 1. Cependant, les concentrations mesurées dans l'air du sol au droit de l'espace vert et dans l'air sous dalle sont inférieures aux bornes basses des intervalles de gestion.

Ainsi, la qualité des sols ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement de l'école élémentaire **Paul Bailly à Nanteuil-les-Meaux (ETS n°0770550E) en catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème ».**

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».